



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

E NET Boite 25 Bipoches

La fiche de données de sécurité est conforme à Règlement (UE) 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Date de délivrance	29.01.2015
Date de révision	22.01.2021

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit	E NET Boite 25 Bipoches
N° article	253831

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Groupe de produits	nettoyant pour écrans
Usages identifiés comme pertinents	SU21 Utilisations par les consommateurs Foyers privés (= grand public = consommateurs) SU22 Utilisations professionnelles Domaine public (administration, éducation, divertissement, services, artisanat) PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris les produits à base de solvants) PROC10 Application au rouleau ou brossage ERC11B Large utilisation dispersive en intérieur d'articles et de matières longue durée avec niveau de libération élevé ou prévu
Mises en garde relatives à l'utilisation	Aucune contre-indication n'est identifiée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Nom de société	ITW Spraytec
Adresse postale	42, rue Gallieni
Code postal	92600
Ville	Asnières sur Seine
Pays	FRANCE
Numéro de téléphone	+33(0)1.40.80.32.32
Fax	+33(0)1.40.80.32.30

E-mail	infofds@itwpc.com
Site Internet	http://www.jelt.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence Description: 8-12, Mo.-Fr. +49(0)7128/9292-15

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la Règlementation (CE) n° 1272/2008 [CLP / GHS]	Eye Dam. 1; H318; Méthode de calcul.
Propriétés dangereuses de la substance/du mélange	Provoque des lésions oculaires graves.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger (CLP)



Composition sur l'étiquette	1-Propanol
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H318 Provoque de graves lésions des yeux.
Conseils de prudence	P280 Porter un équipement de protection des yeux. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Autres informations d'étiquetage (CLP)	Aucunes informations notées.

2.3. Autres dangers

Impact sur la santé	Le produit contient des solvants organiques.
Effets environnementaux	Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.
Autres dangers	Pas d'indication de propriétés perturbant le système endocrinien.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Nom du composant	Identification	Classification	Contenu	Remarques
1-Propanol	N° CAS: 71-23-8 N° CE: 200-746-9 N° index: 603-003-00-0	Flam. Liq. 2; H225 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H336	1 – 5 %	

N° d'enregistrement
REACH:
01-2119486761-29-xxxx

Observations relatives aux composants Le texte intégral pour toutes les mentions de danger est présenté dans la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Généralités	Retirer la victime de la source de contamination.
Inhalation	Air frais. Consulter un médecin si les troubles persistent.
Contact avec la peau	Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si les troubles persistent.
Contact avec les yeux	Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si les troubles persistent.
Ingestion	Rincer la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin si les troubles persistent.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets aigus	Fortement corrosif. Provoque de fortes douleurs et de graves lésions oculaires. Les premiers secours immédiats sont nécessaires.
Symptômes et effets différés	Aucun effet connu à long terme.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Autres informations	En cas de contact inconscience ou de l'œil immédiatement un médecin / contact ambulatoire. Fiches de données de sécurité montrent.
---------------------	--

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié	Choisir le moyen d'extinction d'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.
------------------------------	--

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'incendie et d'explosion	Respecter les règles de protection anti-feu générales de l'entreprise.
-----------------------------------	--

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection individuelle (EPI)	Utilisez les équipements de protection personnelle nécessaires. Équipements de protection personnelle, voir section 8.
---	--

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Eviter le contact avec les yeux et le contact prolongé avec la peau.
---------------------------	--

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Éviter le rejet dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Ramasser le produit et placer dans un récipient approprié pour ré-utilisation.
Après le ramassage, nettoyer la zone contaminée avec de l'eau en abondance.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Autres instructions Voir sections 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation Pas de précautions spécifiques d'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage Conserver dans l'emballage d'origine fermé dans un endroit sec.

Conditions de conservation sécurisée

Température de stockage Valeur: 0 – 35 °C

Stabilité au stockage Conservation : 24 mois.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail dans la section 1.2

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Nom du composant	Identification	Valeurs limites	Année
1-Propanol	N° CAS: 71-23-8		

DNEL / PNEC

Composant 1-Propanol

DNEL

Groupe: Professionnel
Voie d'exposition: Aigu par inhalation (systémique)
Valeur: 1723 mg/m³

Groupe: Professionnel
Voie d'exposition: Long terme par voie cutanée (systémique)
Valeur: 136 mg/kg

Groupe: Professionnel
Voie d'exposition: Long terme par inhalation (systémique)
Valeur: 236 mg/m³

Groupe: Consommateur
Voie d'exposition: Aigu par inhalation (systémique)
Valeur: 1036 mg/m³

Groupe: Consommateur
Voie d'exposition: Long terme par voie cutanée (systémique)
Valeur: 81 mg/kg

Groupe: Consommateur
Voie d'exposition: Long terme par voie orale (systémique)
Valeur: 61 mg/kg

Groupe: Consommateur
Voie d'exposition: Long terme par inhalation (systémique)
Valeur: 80 mg/m³

PNEC

Voie d'exposition: Eau douce
Valeur: 10 mg/l

Voie d'exposition: Eau de mer
Valeur: 1 mg/l

Voie d'exposition: Produits alimentaires
Valeur: 10 mg/l

Voie d'exposition: Sédiments d'eau douce
Valeur: 22,8 mg/kg dw

Voie d'exposition: Sédiments d'eau de mer
Valeur: 2,28 mg/kg dw

Voie d'exposition: le sol
Valeur: 2,2 mg/kg

Voie d'exposition: Station d'épuration des eaux usées STP
Valeur: 96 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Signalisation de sécurité



Mesures préventives visant à empêcher l'exposition

Mesures techniques visant à éviter l'exposition

Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en co-opération avec le fournisseur de l'équipement de protection.
 Assurer l'accès à une douche oculaire pour un rinçage rapide.

Protection des yeux / du visage

Protection des yeux adéquate

Porter des lunettes de sécurité approuvées. EN 166.

Protection des mains

Protection de la peau / des mains, contact de longue durée

Conditions normales d'utilisation pas de protège-main.

Protection de la peau

Mesures supplémentaires pour la protection de la peau

Aucune prescription particulière.

Protection respiratoire

Protection respiratoire nécessaire à

Le système de protection des voies respiratoires n'est pas nécessaire sous des conditions normales d'utilisation.

Risques thermiques

Risques thermiques

Aucunes recommandations.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Fluide.
Couleur	Incolore.
Odeur	Presque sans odeur.
pH	Statut: À l'état de livraison Valeur: ~ 7,0
Point d'ébullition	Commentaires: Non déterminé.
Point d'éclair	Valeur: 49 °C Commentaires: Negative results are obtained in sustained combustibility test L.2. , Part III, section 32 of the UN RTDG, Manual of Tests and Criteria, and classification as Flammable liquid and vapour in Category 3, is not needed.
Taux d'évaporation	Commentaires: Non déterminé.
Limite d'explosivité	Commentaires: Non déterminé.
Pression de vapeur	Commentaires: Non déterminé.
Densité	Valeur: 0,98 – 0,99 g/ml
Solubilité	Commentaires: Entièrement soluble dans l'eau.
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Commentaires: Pas pertinent.
Température d'auto-inflammation	Commentaires: Non déterminé.
Température de décomposition	Commentaires: Pas pertinent.
Viscosité	Commentaires: Pas pertinent.
Propriétés explosives	Le produit n'est pas explosif.
Propriétés oxydantes	Ne répond pas aux critères relatifs aux comburants.

9.2. Autres informations

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Commentaires Aucunes informations notées.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucun risque connu de réactivité n'est associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable à température normale et l'emploi recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Voir section 10.4 et section 10.5.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucunes recommandations.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter Aucun particulier.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Dégage des gaz toxiques en cas d'incendie (CO, CO2).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Composant 1-Propanol

Toxicité aiguë

Effet testé: LD50
Voie d'exposition: Oral
Valeur: > 1870 mg/kg
Espèces d'animaux de laboratoire: Rat

Effet testé: LD50
Voie d'exposition: Dermique
Valeur: 4032 mg/kg
Espèces d'animaux de laboratoire: lapin

Effet testé: LC50
Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)
Durée: 4 heure(s)
Valeur: > 33,8 mg/l
Espèces d'animaux de laboratoire: Rat

Autres données toxicologiques Le produit n'a pas été soumis à des tests toxicologiques.

Autres informations concernant les risques de santé

Évaluation de la toxicité aiguë, classification	Pas d'indication de toxicité aiguë.
Inhalation	Aucun symptôme spécifique noté.
Contact avec la peau	En cas d'utilisation normale, aucune irritation de la peau n'est à prévoir.
Contact avec les yeux	Effet fortement corrosif provoquant de fortes douleurs. Les premiers secours immédiats sont nécessaires. Peut entraîner des blessures permanentes de l'œil, surtout si le produit n'est pas IMMÉDIATEMENT rincé en cas de contact direct avec l'œil.
Ingestion	Peu probable du fait de l'emballage du produit.
Sensibilisation	Pas d'indication de sensibilisation cutanée ou respiratoire.
Évaluation de la mutagénicité des cellules germinales, classification	Pas d'indication de mutagénicité des cellules germinales.
Évaluation de la cancérogénicité, classification	Pas d'indication de cancérogénicité.
Évaluation de la toxicité reproductive, classification	Pas d'indication de toxicité pour la reproduction.
Évaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, classification	Pas d'indication de toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition unique.
Évaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles - expositions répétées, classification	Pas d'indication de toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition répétée.
Évaluation des dangers d'aspiration, classification	Pas d'indication de danger par aspiration.

11.2 Autres informations

Perturbation endocrinienne	Pas d'indication de propriétés perturbant le système endocrinien.
----------------------------	---

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Composant	1-Propanol
Toxicité aquatique, poissons	Type de toxicité: Aigu Valeur: 4555 mg/l Durée d'exposition: 96 heure(s) Espèces: Pimephales promelas
Composant	1-Propanol
Toxicité aquatique, crustacés	Type de toxicité: Aigu Valeur: 1000 mg/l Durée d'exposition: 48 heure(s) Espèces: Gammarus pulex
	Type de toxicité: Aigu

Valeur: 3644 mg/l
Durée d'exposition: 48 heure(s)
Espèces: Daphnia magna

Écotoxicité

N'est pas classé comme dangereux pour l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

Description et évaluation de la persistance et de la dégradabilité

Le produit est facilement biodégradable.

Composant

1-Propanol

Biodégradabilité

Valeur: 83 %
Méthode: OECD 301D
Période de test: 5 jour(s)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation, évaluation

Ce produit ne provoque pas de bio-accumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité

Le produit est soluble dans l'eau et peut se disperser dans les réseaux d'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats d'évaluation PBT et vPvB

Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'indication de propriétés perturbant le système endocrinien.

12.7. Autres effets néfastes

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes d'élimination appropriées du produit chimique

Déchets, les déchets doivent être éliminés conformément à la réglementation locale. Nous renvoyons également au ministère de l'Environnement «Avis de déchets (commande)».

Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Méthodes d'élimination appropriées de l'emballage contaminé

Éliminer le produit non utilisé et son emballage conformément aux réglementations locales en vigueur.

Code de déchets CED

Code de déchets CED: 0706 déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques

Classé déchet dangereux: Oui

Conditionnement EWL

Code de déchets CED: 0706 déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques

	Classé déchet dangereux: Oui
Autres informations	Le code CED vaut pour le reste du produit dans sa forme pure. Pendant la manipulation des déchets, il faut prendre en considération les mesures de précaution s'appliquant à la manipulation du produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Commentaires	Le produit n'est pas compris par les règles internationales de transport des biens dangereux (IMDG, IATA, ADR/RID). Le marquage "Eye Dam 1 – H318" ne provoque pas de classification comme substance dangereuse.
--------------	---

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Commentaires	Pas pertinent.
--------------	----------------

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Commentaires	Pas pertinent.
--------------	----------------

14.4. Groupe d'emballage

Commentaires	Pas pertinent.
--------------	----------------

14.5. Dangers pour l'environnement

IMDG Polluant marin	No
---------------------	----

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucunes informations notées.
---	------------------------------

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

ADN Autres informations

Dispositions spéciales	Pas pertinent.
------------------------	----------------

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation et réglementation	Code du travail – Quatrième partie, Livre Ier, Titre V, Chapitre III : Jeunes travailleurs, avec modifications. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, ED 984, avec modifications. Code de l'environnement – Titre IV, Chapitre Ier, Sous-section 2 : Classification des déchets. Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18
-------------------------------	---

décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Règlement (CE) no 648/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif aux détergents.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de sécurité chimique réalisée

Non

RUBRIQUE 16: Autres informations

Liste des mentions H (de danger) pertinentes (visées aux sections 2 et 3).

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils relatifs à la formation

Ne nécessite aucune formation spécifique, mais l'utilisateur doit avoir lu et compris cette fiche de sécurité.

Informations ajoutées, supprimées ou modifiées

Les modifications pertinentes par rapport à la version précédente de la fiche de données de sécurité sont signalées par des lignes verticales dans la marge de gauche.

Version

3